

~~Montigny~~
de Delongue

Acte de l'acte d'assemblée de la Compagnie de la Nouvelle France

7. 8. 1663.

Le Sr. Berreyer nous a représenté une lettre de Sr. Rozer du 6 de ce mois par laquelle il donne avis de l'arrivée et retour du Capitaine de Drouault avec lequel la Compagnie avoit traité pour faire par lui en l'Isle de la Guadeloupe, sixante nègres et acheter environ 12000 à raison de 200 pour chaque nègre par quoi lui avoit été bon service. Lesd. Sr. Rozer avertit la Compagnie pour donner ordre que les 4000 restants soient prêtés au Drouault capable de six années qu'il a débiter de ce qu'il a en l'Isle de la Guadeloupe à St. Christophe et aux Barres de farine d'orge pour nourrir led. nègres à terre et que led. Sr. Rozer remette à la Compagnie qu'il a entrepris la dépense de la cargaison pour l'achat et livraison d'ord. nègres principalement pour aider servir à la Compagnie afin qu'elle fut à l'avance les mêmes d'années plus grand nombre de nègres en l'Isle de la Nouvelle France que led. Sr. Rozer avoit été circonvenir la nègre ainsi écrit beaucoup plus que led. Sr. Rozer ne devoit en partager que le sixième en avoir entre grande quantité, partant devoit à la Compagnie de ne pas rabattre par ce qui étoit du ord. Drouault l'intérêt stipulé par led. 6000 années et par ce que led. Sr. Rozer a débiter si il n'y avoit aucun fonds pour satisfaire au paiement du Capitaine Drouault.

La Compagnie a pris led. Sr. Berreyer d'imprimer encore 4000 pour 6 mois seulement donc il paiera l'intérêt attendu que la partie de la Compagnie se puisse vendre et pour ce faire

198.

de. arches ceteris in Communi de. vinda. imperium dany
 puz. curant in quibus a. que. led. Capitane. Drucah
 danda. de. in pait. l'interu. stipula. puz. led. l'osa qui
 hi. om. de. arant. led. Compagnie. ne. puz. ellu. amoutrane
 de. fou. uniche. puz. h. unquam. refertur. a. foverifur. led. et
 Reges in quibus autu. occafion. quod. i. foffru.